

"Il faut créer une opinion publique qui, sans chercher le scandale, dénonce avec franchise et courage les personnes et les circonstances qui ne sont pas conformes aux lois ou aux institutions justes ou qui cachent déloyalement ce qui est vrai".

(Pie XII,

citée par la  
Documentation  
Catholique du  
15 mai 1955)



Vol. XXXI — No. 44

Ottawa, 16 décembre 1955

LE SEUL  
MOYEN

Faites-nous parvenir  
des nouvelles de votre  
centre: c'est le seul  
moyen pour que les  
abonnés de vos syndi-  
cats les trouvent dans  
**LE TRAVAIL**

# LA CTCC DEMANDE L'ASSURANCE-SANTÉ

Le problème des tramways

## Le cartel ouvrier va passer à l'action

Le boycottage des tramways prévu pour vendredi — La coopération des automobilistes et du public demandée

Au moment où nous allons sous presse, il est probable que la campagne de boycottage organisée par le cartel ouvrier de Montréal aura débuté. C'est ce qui ressort des décisions qui ont été prises lundi dernier au cours d'une réunion du cartel ouvrier à la salle des Charpentiers-Menuisiers, rue Saint-Laurent.

Les représentants des trois centrales syndicales de Montréal, le Conseil du Travail de Montréal (C.C.T.); le Conseil des Métiers et du Travail de Montréal (C.M.T.C.) et le Conseil central de Montréal (C.T.C.C.) ont ainsi décidé de passer à l'action en vue de faire réduire les taux des billets de tramway de Montréal.

La campagne

Pour parvenir à ses fins, le cartel veut organiser la grève des usagers du tramway: a) le public sera invité à ne pas se servir du transport en commun; b) les automobilistes seront invités à transporter les usagers du tramway; c) les syndiqués, d'une manière ordonnée et pacifique, répondront au mot d'ordre en paralysant le transport en commun.

Les résultats du cartel

M. Fernand Daoust, secrétaire du cartel des organisations ouvrières de Montréal, après avoir rappelé les faits qui se sont déroulés depuis l'annonce de l'augmentation des billets, a souligné que le cartel ouvrier avait obtenu des résultats formidables:

1) Le maire Drapeau a reçu les représentants du cartel, le 18 novembre, et s'est déclaré d'accord avec les représentants ouvriers sur plusieurs points du mémoire.

2) Le 29 novembre, l'hon. M. Duplessis reçoit à son tour les représentants des ouvriers et déclare qu'il prendra en sérieuse

considération les demandes que lui fera la Cité de Montréal à ce sujet.

3) Le 30 novembre, le maire Drapeau déclare aux représentants ouvriers qu'il sera d'accord avec eux pour demander l'intervention du gouvernement provincial afin d'empêcher par une mesure législative appropriée la hausse des billets de tramway.

4) Le 1er décembre, le Conseil municipal de Montréal adopte une résolution priant le gouvernement provincial d'intervenir.

5) A cause des pressions exercées par le mouvement ouvrier, le Conseil municipal de Montréal forme, le 1er décembre, la Commission Lafaille qui est composée de 15 membres, dont deux représentants des unions ouvrières au Conseil municipal, pour faire les suggestions appropriées à incorporer dans le bill annuel de la Cité de Montréal.

6) Le 2 décembre, à la suite de la réponse de M. Duplessis, à la demande du Conseil municipal de Montréal, le cartel, par l'un de ses représentants au Conseil municipal, M. Louis Laberge, les édiles sont saisis d'une résolution demandant à la Cité d'absorber le déficit de la Commission du Transport jusqu'au 1er février afin d'empêcher la hausse des billets le lendemain.

(Suite à la page 7)

## Dans son mémoire au gouvernement fédéral — Le problème du chômage et de nos ressources naturelles — L'habitation et l'immigration

Dans son mémoire annuel au gouvernement fédéral qu'elle présentait aujourd'hui, la C.T.C.C. a demandé que l'on complète le système de sécurité sociale actuel par l'établissement de l'assurance-santé au Canada.

La CTCC a suggéré que l'aménagement d'un programme d'assurance-santé soit fait conjointement par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et que l'administration de ce système soit confiée aux provinces.

Dans le mémoire qui fut présenté au cabinet fédéral en présence de nombreux ministres et des représentants de la CTCC aujourd'hui, la CTCC s'est réjouie de l'amélioration des relations internationales et suggère que l'aide économique aux pays sous-développés aidera à maintenir et à affermir la paix dans le monde.

Le chômage

Le problème du chômage a longuement retenu l'attention de la CTCC. Pour régler ce problème qui prend chez nous une allure permanente, la CTCC suggère au gouvernement de contribuer à l'établissement d'entreprises capables d'assurer des sources d'emploi stables par l'entremise d'une Banque d'Expansion industrielle.

Les ressources naturelles

Le chômage est lié à l'exploitation rationnelle de nos ressources naturelles: si nous nous contentons d'exporter à l'état brut nos ressources naturelles qui ne se reproduisent pas, notre économie restera toujours instable et nos travailleurs manqueront toujours de sécurité et de bien-être. En conséquence, la CTCC suggère au gouvernement fédéral de participer à l'exploitation de nos ressources naturelles et à l'aménagement d'entreprises canadiennes en collaboration avec des capitaux canadiens.

L'assurance-chômage

Après avoir félicité le gouvernement d'avoir suspendu pour un

(Suite à la page 6)

## Le texte du mémoire de la CTCC

Le mémoire de la C.T.C.C., dans son texte intégral, est forcément trop long pour que nous puissions le publier en entier dans une seule édition.

C'est pourquoi nous avons préféré, cette semaine, résumer les principales demandes qui ont été faites au gouvernement fédéral.

Par ailleurs, chaque semaine, nous publions en page 5, une partie de ce mémoire en y ajoutant les commentaires appropriés.

Cette semaine, nos lecteurs pourront donc lire les observations faites par les représentants de la C.T.C.C. au sujet de LA SITUATION INTERNATIONALE.

## Pas des cartes de souhaits...

Les nouvelles cartes que vous demandent de signer les officiers de votre syndicat, ne sont pas des cartes... de souhaits.

Mais pour le journal LE TRAVAIL et pour la CTCC, elles valent bien davantage: si chacun des membres de nos syndicats signait cette carte, le journal LE TRAVAIL et la CTCC économiseraient quelque \$15,000 par année en frais de poste pour la livraison du journal.

Donc si vous n'avez pas encore signé

cette carte, voyez l'officier responsable de votre syndicat à ce sujet et demandez-lui de vous en fournir une.

Votre syndicat et vous-même avez un commun intérêt avec la CTCC et le journal LE TRAVAIL à la signature de ces cartes: le journal LE TRAVAIL et la CTCC pourraient ainsi s'administrer à meilleur compte de sorte que c'est votre syndicat et vous-même qui en bénéficiez.

La Direction

## Les employés de la Paton demandent l'arbitrage

Les négociations entreprises par les employés de la Paton à la suite de la dénonciation de leur contrat de travail se sont terminées par un échec et l'on a, par conséquent, décidé de recourir à l'arbitrage.

L'Association nationale des employés de la Paton de Sherbrooke, qui groupe environ 425 tisserands, a fait deux propositions concernant les salaires aux représentants de la compagnie. Ceux-ci ont refusé d'accepter ces propositions et on ne put en arriver à un compromis.

Les syndiqués demandèrent d'abord une augmentation de 0.20 de l'heure et un minimum de \$1.00 l'heure mais, cette proposition ayant été refusée par la compagnie, ils décidèrent d'exiger les salaires équivalents à ceux accordés aux employés de la Dominion Textile en vertu du contrat signé en octobre 1952.

La dernière augmentation qu'ont reçue les employés de la Paton fut accordée lors de la signature du contrat de novembre 1952. Cette augmentation portait le salaire horaire moyen à \$1.04, le salaire journalier à \$0.91 et le salaire minimum à 0.75 l'heure. L'année suivante, aucune augmentation ne fut accordée et les membres de l'Association signèrent un contrat de deux ans, se réservant cependant le droit

de discuter la question du salaire en 1953.

Une diminution de 5% dans l'échelle des salaires fut alors demandée par la compagnie en 1953. Un tribunal d'arbitrage recommanda le "status quo" et les tisserands durent signer un contrat qui ne leur apportait aucune hausse de l'échelle des salaires. La situation fut la même l'an dernier ainsi que cette année, d'où la décision de recourir à l'arbitrage.

Le président de l'Association, M. Joseph Gervais, a cependant révélé que les représentants de la partie syndicale et de la partie patronale se sont entendus sur toutes les autres clauses du contrat. Les membres du tribunal d'arbitrage n'auront donc à se prononcer que sur la question du salaire.

### PLESSISVILLE

## Augmentation de 8 cents l'heure à la Forano

Après plusieurs séances de négociations directes, les représentants de la Compagnie Forano Ltée de Plessisville et ceux du Syndicat catholique des Employés des Fonderies de Plessisville Inc., ont conclu une entente concernant le renouvellement d'une convention collective de travail.

Entre autres avantages, la nouvelle convention de travail qui a été signée pour une durée de deux années, accorde aux employés une augmentation globale de 8 cents l'heure, des améliorations aux clauses relatives à l'assurance-maladie-hospitalisation et à la séniorité.

MM. Jean-Paul Pomerleau, président; Adrien Bouffard, vice-président; Emilien Fortier, secrétaire; Simon Montambault, trésorier; Roger Hallé, ass.-trésorier, et Jean-Paul Gendron, directeur du syndicat, représentaient leurs

confrères de travail au cours des négociations tandis que M. Raymond Parent, organisateur de la Fédération Nationale de la Métallurgie, assistait les représentants du syndicat.

## Convention collective conclue chez les tanneurs de Québec

Une nouvelle convention collective de travail vient d'être conclue entre le Syndicat Catholique des Employés de Tannerie de Québec et la Compagnie Edgar Clément Ltée, après de nombreuses séances de conciliations suivies de l'intervention de Monsieur Gaétan Charbonneau, du Ministère du Travail.

L'atelier syndical parfait qui prévoit en plus du maintien des membres des syndicats lors de la signature à la convention, l'adhésion des employés nouveaux quinze jours après leur embauchage.

Les taux minima de salaires sont ceux fixés au décret relatif à l'industrie de la tannerie de la province de Québec majorés de 0.05 l'heure. De plus, la convention prévoit que tous les employés soumis à cette convention recevront rétroactivement au 6

octobre 1955 une augmentation de salaire sur les gages effectivement payés de 0.05 l'heure, cette augmentation sera portée à 0.08 l'heure à compter du 27 août 1956.

La semaine normale de travail de 52 heures est réduite à 50 heures par semaine. Les salariés assujettis à la convention bénéficient d'un congé supplémentaire. La clause d'ancienneté a été aussi modifiée de façon à protéger davantage les employés séniors. La durée de cette convention est de deux ans.

Ont participé à ces négociations, Eugène Rancourt, du Conseil Central de Québec, représentant de la Fédération Nationale du Cuir et de la Chaussure du Canada, Inc., M. Edmond Jobin, agent d'affaires du Syndicat et M. E. Tremblay, officier pour le syndicat.

# LA SEMAINE

## PORT-ALFRED

## Négociations post-arbitrales avec la Consolidated Paper

L'approche des Fêtes ne ralentit en rien les activités syndicales dans l'industrie de la pulpe et du papier. Les négociations post-arbitrales sont sérieusement engagées entre le Syndicat de Port-Alfred et Consolidated Paper Corporation. Les trois syndicats des travailleurs des moulins de Price Brothers se préparent à l'arbitrage et il en est ainsi du Syndicat de Windsor Mills qui représente les travailleurs de la Canada Paper, filiale de Howard Smith.

A Port-Alfred, plusieurs séances de négociations post-arbitrales ont eu lieu ces jours derniers, et le Syndicat, affilié à la F.P.P. et à la C.T.C.C., a déjà soumis trois projets différents à Consolidated Paper Corporation en vue de conclure une convention collective de travail.

Les recommandations du conseil d'arbitrage qui a étudié le différend de Port-Alfred portent principalement sur les points suivants:

1.—Convention collective d'une année avec augmentation des salaires de cinq (5%) pour cent (c'est-à-dire augmentations de sept à 15 cents l'heure) avec rétroactivité au 1er mai 1955, date d'expiration de la dernière convention collective de travail;

2.—En matière de droits d'ancienneté, en relation avec les mises à pied, le conseil d'arbitrage recommande unanimement ce qui suit:

"Lorsque par suite du ralentissement dans les opérations des employés doivent être congédiés ou mis à pied, ceux qui ont les moins longs états de service seront libérés les premiers et ceux qui ont les plus longs états de service le seront les derniers. On réem-

bauchera de préférence les employés qui auront les plus longs états de service pourvu qu'ils soient capables d'accomplir normalement le travail requis. Toutefois, on tiendra compte de la résidence locale et du statut familial."

3.—En matière de sécurité syndicale, la majorité du conseil d'arbitrage recommande la formule Rand, c'est-à-dire recommande que tous les travailleurs, membres ou non du syndicat, paie au syndicat le montant de la cotisation syndicale;

4.—La procédure de griefs recommandée par le conseil d'arbitrage, à l'unanimité, prévoit un arbitre unique permanent pour la durée de la convention collective. La juridiction de l'arbitre unique permanent s'étend jusqu'à la question de savoir si, oui ou non, une question est matière à arbitrage. Dans le cas de cette procédure de griefs, toutefois, le conseil a simplement confirmé la procédure sur laquelle, entre les séances d'arbitrage, les parties sont tombées d'accord.

Quelques autres points sont également discutés dans les recommandations arbitrales.

Le conseil d'arbitrage se composait comme suit: président, M. le juge Irénée Lagarde, Montréal; arbitre syndical, Me Robert Auclair, conseiller technique du Conseil régional Saguenay-Lac-

Saint-Jean; arbitre patronal, Me Henri Lafleur, Montréal.

Les procureurs des parties étaient Me Ray Caron, pour la Consolidated Paper Corporation, et M. Gérard Picard, président de la C.T.C.C., pour le Syndicat de Port-Alfred.

M. Picard dirige les négociations post-arbitrales à Port-Alfred, en compagnie du président de la Fédération du Papier, M. Philippe Lessard, de M. L.-P. Boily, président du Conseil régional Saguenay-Lac-Saint-Jean, du président du Syndicat de Port-Alfred, M. Robert Larouche, et de plusieurs autres officiers de Port-Alfred.

Le Syndicat a soumis plusieurs projets portant sur une convention d'un an et sur une convention de deux ans. Si la convention est d'une année, le Syndicat s'en tiendra vraisemblablement aux recommandations du conseil d'arbitrage, mais si la convention est de deux ans, plusieurs autres questions seront soulevées. La Consolidated Paper Corporation ne digère pas beaucoup les recommandations du conseil d'arbitrage, mais les travailleurs de Port-Alfred sont bien décidés à obtenir justice, et l'approche des Fêtes n'est pas un argument qui les incite à abandonner la partie. Si la rétroactivité n'est pas payée avant les Fêtes, elle le sera après.

## Le Conseil Central de Québec collabore aux études d'un comité des problèmes économiques

Un Commissariat de l'Industrie doit-il être un organisme municipal ou un organisme métropolitain?

Lors de son assemblée du 1er décembre, le Comité Conjoint d'Etude des Problèmes Economiques du Québec métropolitain a décidé de faire une étude à fond de cette question.

Un Comité spécial a été formé qui fera enquête sur les expériences vécues dans différentes villes qui ont déjà de tels commissariats industriels.

Ce Comité spécial analysera la situation en regard du Québec métropolitain et fera ses recom-

mandations aux villes de Québec, de Lévis et autres environnantes de la rive nord et de la rive sud, soit un Commissariat dans chaque ville avec un Exécutif central ou soit un Commissariat unique pour la région métropolitaine.

La coopération des conseils municipaux et des organismes sociaux devrait apporter une solution satisfaisante dans un sens ou dans un autre, en vue d'amener de la nouvelle industrie à Québec et dans les autres localités disposées à en recevoir.

Il va sans dire que le Comité Conjoint se ralliera à l'opinion unanime ou majoritaire des organismes sociaux et des conseils municipaux représentés sur le Comité. C'est pourquoi, tous sont priés d'assister à l'assemblée du

15 décembre, alors qu'un rapport préliminaire sera soumis.

Le Comité Conjoint est d'avis qu'il n'y a pas un seul Conseil de ville de la région métropolitaine qui refuserait de voir une industrie s'établir dans sa localité, mais il importe au Comité Conjoint de savoir d'abord quel genre d'industrie conviendrait le mieux à telle ou telle localité.

Le Comité Conjoint s'est nommé un Exécutif de trois membres pour orienter son travail des prochaines réunions. M. Réal Labelle a été élu président; M. Ronald Beaupré, vice-président; et M. Pierre Talbot, secrétaire. A l'unanimité, le Comité Conjoint a nommé M. Maurice Dusault en charge du secrétariat permanent, situé à 155 est boulevard Charest, Québec.

# DANS LE MOUVEMENT

## Semaine syndicale à Hull en avril

A sa réunion du 5 décembre dernier, le Comité d'Education du Conseil Central d'Ottawa-Hull a décidé d'organiser au cours du mois d'avril prochain une grande semaine syndicale. Cette semaine réservée à l'éducation syndicale comprendra plusieurs initiatives. Le Comité a tout d'abord décidé que des Journées d'études s'adressant à tous les membres des syndicats auraient lieu au cours de la fin de semaine. Les syndicats seront alors répartis en quatre groupes: hôpitaux, imprimerie, construction et bois ouvré, et employés civiques. Chaque groupe fera une étude de la situation dans son secteur.

Le public de Hull et de la région sera convoqué à une assemblée de masse à l'occasion de laquelle un officier supérieur de notre mouvement parlera du rôle du syndicalisme dans la société.

Déjà, le Comité d'éducation avait commencé le 8 novembre une série de cours de formation donnés au rythme d'un cours par semaine et portant sur le syndicalisme. Le printemps prochain, le Comité d'Education organisera la participation d'un groupe de syndiqués à l'École d'Action ouvrière.

Participaient à la réunion du 5 décembre dernier, le confrère Raymond Gagné, agent d'affaires du Conseil Central; M. l'abbé René Soucy, aumônier du Conseil Central; les confrères Robert Boucher, du bois ouvré, Marcel Bélinge, de l'imprimerie, R. Marcotte, des hôpitaux, et Fernand Villeneuve, agent d'affaires du Syndicat de la construction. Le confrère Jean-Paul Lefebvre, du Service d'Education de la C.T.C.C., participait aussi à la réunion.

## JOLIETTE

### Elections chez les fonctionnaires municipaux

Le 16 novembre 1955, le Syndicat Catholique et National des Fonctionnaires Municipaux de Joliette a tenu ses élections syndicales annuelles. Les élections étaient sous la présidence de M. Noël Lacas, organisateur du Conseil Central, et le secrétaire d'élection était M. Eugène Lécuyer.

Furent élus: M. Alfred Gauvreau, président; M. Roland Lavigne, vice-président; M. Marcel

Lepage, trésorier; M. Marcellin Ferland, archiviste; M. Eugène Lécuyer, sentinelle.

C'est au cours de cette même assemblée que furent désignés ceux qui feront parti du Comité chargé de négocier le prochain contrat de travail.

Furent nommés: M. René Bélanger, président de la Fédération des Services Municipaux; M. Noël Lacas, organisateur du Conseil Central; M. Alfred Gauvreau, président du Syndicat; M. Roland Lavigne, vice-président du Syndicat; M. Marcel Lepage, trésorier du Syndicat; M. Marcellin Ferland, archiviste du Syndicat; M. Jacques Laurendeau; M. François Vanasse.

## DANS LE VETEMENT

### 1300 travailleurs veulent la semaine de 40 heures

1,300 travailleurs de l'industrie du vêtement pour hommes viennent de demander l'intervention d'un conciliateur du ministère du Travail en vue d'obtenir la semaine de travail de 40 heures.

Ces travailleurs de 7 ateliers de Victoriaville, de Québec et de Farnham ont décidé de recourir à la conciliation après avoir refusé une offre patronale de réduction de la semaine de travail de 1 heure à tous les six mois et une convention valable jusqu'au 1er mars 1958.

Les entreprises intéressées sont les suivantes: Fashion Craft et Rubin Bros, de Victoriaville; Raoul Garneau et Fils, Gardner Clothing Co. Ltd., E. T. Coulom-

be et Samuel Dorfman, de Québec, et J. E. Elkin, de Farnham.

Les représentants de ces syndicats affiliés à la Fédération nationale du vêtement et ceux des employeurs en cause sont tombés d'accord sur toutes les clauses de la convention à l'exception de la clause relative à la diminution de la semaine de travail de 44 heures à 40 heures avec pleine compensation, ce qui équivaut à une augmentation de 10 p.c.

Les patrons ont offert de diminuer la semaine de travail en 4 étapes, soit le 1er mars 1956, le 1er septembre 1956, le 1er mars 1957 et le 1er septembre 1957 avec une augmentation de 2½ p.c. chaque fois.

Le conciliateur du ministère du Travail n'aura donc à étudier que cet article de la convention.

## Saint-Bruno

### Grève de deux jours à la Chaîne Coopérative

A la suite d'une grève-éclair de deux jours, les employés de la Chaîne coopérative de Saint-Bruno ont obtenu la signature d'une convention collective de travail qui leur a donné satisfaction, même si les avantages obtenus ne sont pas formidables.

Cette grève survenait après un 1er vote tenu le 22 novembre, mardi, qui ordonnait à l'exécutif de déclarer la grève au moment opportun et à un 2e vote tenu jeudi soir, le 24, qui ajournait l'assemblée au lendemain midi, ce qui équivalait au déclenchement d'une grève. Rappelez-vous que ces deux votes furent pris au scrutin secret et que les décisions prises le furent à des majorités de 92%, puis de 99% deux jours plus tard.

Le vendredi midi, les employés cessèrent donc de travailler et ce, à la grande surprise de l'employeur. Dès le lendemain, une première rencontre eut lieu entre les négociateurs syndicaux et les représentants patronaux. Les parties convinrent de se rencontrer de nouveau le lendemain, ce qui fut fait. M. le curé Tremblay, de Saint-Bruno, offrit ses services comme médiateur à la demande de la Chaîne coopérative du Saguenay et le syndicat accepta.

L'Exécutif de la Chaîne coopérative rencontra l'exécutif du Syndicat lequel était assisté de Me Robert Auclair, conseiller technique et de M. Roland Martel, secrétaire du Syndicat des Employés de l'Aluminium d'Arvida, Inc. La rencontre dura toute l'après-midi de dimanche et se poursuivit jusque dans la soirée alors que les parties tombèrent d'accord sur les clauses de la prochaine convention collective. Voici, en résumé, quels sont les principaux avantages qu'obtiennent les syndiqués.

#### Les avantages obtenus

D'abord, la convention collective est rétroactive au 1er mai 1955 et toutes les augmentations entrent en vigueur à partir de cette date. Les camionneurs ob-

tiennent une augmentation de \$4.00 par semaine, les employés de bureau, tant féminins que masculins, obtiennent des hausses allant au minimum de \$1.60 jusqu'à \$5.00 par semaine. Tous les employés obtiennent une augmentation de \$0.07 l'heure sur leurs salaires réels.

De plus, les employés ont accepté une semaine régulière de 49 heures allant du lundi au vendredi pendant les mois de janvier, février, mars et avril et une semaine de 52 heures se terminant le samedi midi pendant les 8 autres mois.

L'employeur s'engage aussi à garantir à ses employés 47 heures de travail pendant la période de 49 heures et 50 heures pendant la période de 52 heures. La Chaîne coopérative a consenti de payer temps et demi après une semaine de 42 heures ou une journée de 9 heures et demie pour les employés de bureau et le personnel féminin d'entrepôt. Elle a accepté aussi le principe d'une journée maxima de travail alors qu'auparavant, le nombre n'était nullement limité dans la convention. Dorénavant, la journée régulière sera de 9 heures ou 10 heures selon les jours prévus.

#### Situation difficile

Dans l'ensemble, les avantages que nous venons de vous énumérer sont loin d'être formidables. Toutefois, ils prennent une allure différente lorsqu'on les place dans le contexte bien particulier de cette entreprise.

En effet, la Chaîne coopérative du Saguenay est une coopérative agricole qui opère un abattoir depuis 5 années à Saint-Bruno, près de la ville d'Alma. Elle a eu des débuts difficiles, mais la situation s'améliore sensiblement depuis l'an dernier. Au début, les employés étaient groupés dans un syndicat affilié à l'U.C.C. (Union Catholique des Cultivateurs), mais au début de 1954, les syndiqués demandèrent à rejoindre les rangs de la C.T.C.T.

Les négociations commencèrent quelques mois plus tard alors que les syndiqués soumièrent un projet de convention collective entièrement nouveau pour remplacer la convention expirant le 1er mai 1954. Comme les parties ne s'entendaient pas, il y eut conciliation et arbitrage. De fil en aiguille, les relations se corsèrent, divers incidents tels qu'action en dommages-intérêts et injonction se produisirent à la suite d'un vote de grève, le tout traîna un an et demi pour aboutir à la grève de fin de semaine qui s'est réglée heureusement dès dimanche soir.

Sans avoir fait une enquête poussée, nous croyons que c'est l'une des rares fois où des travailleurs se mettent en grève dans une paroisse rurale comme Saint-Bruno et contre une entre-

prise possédée par 1,800 cultivateurs de la région Saguenay Lac Saint-Jean et qui est l'oeuvre de l'U.C.C. Ces facteurs rendaient cette grève très délicate, néanmoins les ouvriers l'ont faite parce qu'ils ont réalisé que c'était le dernier et seul moyen de faire accepter leur point de vue, au moins en partie, par les dirigeants de la Chaîne coopérative du Saguenay.

Cette grève est affaire passée, elle a servi d'expérience aux deux parties cependant. Maintenant que tout est entré dans l'ordre, chacune va s'appliquer à développer, au cours des mois qui viennent, des relations harmonieuses basées sur une libre discussion, d'égal à égal, des divers problèmes qui se poseront.

GRÂCE  
À NOTRE  
POLICE  
FAMILIALE

Le père, la mère et tous les enfants peuvent maintenant s'assurer ensemble; aussi — avantage qu'on désireait depuis toujours — chaque décès d'un membre de la famille entraîne le paiement d'un capital. La prime est modique, parfois réduite; elle peut même cesser. La police comporte une valeur de rachat, des dividendes, etc. C'est la grande demande du jour. Nos explications sont données gratuitement.

CAISSE  
NATIONALE  
D'ASSURANCE-VIE

LUCIEN LADOUCEUR, gérant  
Division de Montréal  
39 est, rue Notre-Dame  
Montréal 1 — Tél. BE 9725

## Trois-Rivières

Le Syndicat National Catholique des Employés des Mines de Red Mill a procédé récemment à l'élection de ses officiers pour le terme 55-56.

Les officiers élus sont: MM. Omer Dumas, président; Marcel Sauvageau, vice-président; Lionel Roy, secrétaire; Zotique Brière, trésorier; Wilbray Dumas, secrétaire adjoint; Donat Roy, trésorier adjoint; E. Lottinville, gardien; Albert Arcand, sentinelle; Donat Roy et Raynald Dumas, auditeurs.

MM. Claude Raynald et Wilbray Dumas ont été nommés délégués au Conseil Central des Syndicats o.n.c. des Trois-Rivières et district.

Les élections ont été présidées par M. André Montour, agent d'affaires des Syndicats o.n.c. des Trois-Rivières.



## SHERBROOKE

# Les tisserands rabrouent le maire Nadeau

A Sherbrooke, les tisserands de la Dominion Textile ont tout de suite posé un geste fort significatif, à la suite d'une intervention du maire de la ville, intervention qui vaut la peine d'être regardée de très près.

En effet, Son Honneur le maire Armand Nadeau, qui rentrait d'une visite au premier ministre de la province qui s'adressait à un groupe de patrons sherbrookoïses, a eu la douteuse idée de demander solennellement aux ouvriers du textile de ne pas faire de grève "ni en 1955 ni en 1956", et ce sont là ses propres paroles. La raison de cette demande? Je veux attirer à Sherbrooke d'autres industriels, a expliqué M. le maire, et une grève pourrait les éloigner. De plus, paraît-il, toutes les grèves faites à Sherbrooke auraient été dans le passé désastreuses pour les ouvriers et pour les employeurs.

Nous ne pouvons nous empêcher, en lisant ces paroles d'un magistrat important, de les trouver bien détestables, ni de souligner à quel point elles reflètent l'ignorance de nos bourgeois en matière ouvrière. M. le maire veut attirer des industries. Mais veut-il concentrer à Sherbrooke tous les employeurs qui refusent de payer des salaires justes? La meilleure façon d'arriver à ce résultat désastreux, c'est précisément de parler contre l'action syndicale et de promettre qu'il n'y aura pas de grève. M. Nadeau verra alors arriver tous les patrons étroits d'esprit, toutes les compagnies les plus mesquines, et Dieu sait que ça fera beaucoup de monde. Est-ce cela que veut M. Nadeau? Peut-être, et c'est son droit. Mais qu'il ne compte pas, alors, que les ouvriers seront de son avis. Les travailleurs veulent des industries, eux aussi, mais non pas aux dépens de la justice ou simplement de l'honnêteté la plus élémentaire.

Certaines grèves, à Sherbrooke, ont été perdues par les ouvriers? C'est possible. Mais M. Nadeau ne s'est-il pas demandé dans sa conscience s'il n'était pas en grande partie responsable de ces échecs? si les autorités municipales de Sherbrooke, incapables de lever le petit doigt pour la justice sociale, n'ont pas leur grande part de responsabilité? si toute la petite bourgeoisie sherbrookoïse, apathique quand il s'agit du bien commun, n'a pas contribué énormément à affaiblir la position des syndicats ouvriers?

Enfin, il n'est pas superflu de rappeler à M. Nadeau que de rabrouer les travailleurs à une assemblée de patrons, c'est-à-dire devant un auditoire qui ne contenait pas un seul militant syndical capable de lui répondre, c'est de la dernière indécence. Il est temps que nous dénoncions des attitudes semblables. M. Nadeau, pas plus qu'aucun autre maire, n'a le droit d'oublier que sa fonction l'oblige à se dévouer pour le bien commun et non pas seulement pour le bien des industriels ou des bourgeois, même si ces derniers se sont ligués ensemble pour le faire élire.

Du reste, une pétition, signée par plusieurs centaines de tisserands, sera sous peu présentée au maire Nadeau pour remettre les choses au point. Sans doute, dit cette pétition, est-il désirable que la ville ne connaisse pas de grève, ni en 1955 ni en 1956. Mais M. le maire doit se rendre compte qu'il ne suffit pas de faire un discours pour obtenir ce résultat. S'il s'employait plutôt à obtenir de la Dominion Textile qu'elle se rende aux justes réclamations de ses employés, M. le maire ferait beaucoup plus pour éviter la grève qu'en condamnant l'action syndicale en présence des employeurs. La seule paix sociale véritable, c'est celle qui repose sur la justice. Une paix sociale reposant sur l'injustice et l'abus attire la dénonciation spontanée de toutes les honnêtes gens et ceux qui ne la dénoncent pas deviennent complices de ceux qui l'imposent.

## SAINT-HYACINTHE

## Entente signée à la Canadian Corduroy

Le Syndicat National Catholique des Employés du Corduroy de Saint-Hyacinthe, qui est affilié à la Fédération du Textile, vient de conclure une convention collective de deux années avec l'entreprise du même nom.

La nouvelle convention accorde une augmentation générale de 5 cents l'heure à tous les employés couverts par la convention de même que des rajustements de 2 et 3 cents pour plusieurs tâches.

L'employeur s'est aussi engagé à payer 45 p. 100 de la prime

de l'assurance-groupe et à accorder une rémunération de 2 p. 100 pour les vacances des employés de moins d'une année de service; de 3 p. 100 aux employés comptant moins de 3 ans de service et de 4 p. 100 aux employés comptant 3 années et plus de service.

La convention intervenue le 30 novembre dernier après six semaines de négociations directes, accorde aussi l'atelier syndical imparfait comme mesure de sécurité syndicale.

## CHEZ LES BARBIERS ET COIFFEURS

## M. J.-J. Bourgoïn, nouveau président de la Fédération

M. J.-J. Bourgoïn de Hull vient de succéder à M. Paul-Emile Cabana de Montréal, comme président de la Fédération des Barbiers et Coiffeurs de la province de Québec.

Ce dernier remettait dernièrement sa démission comme président parce qu'il est devenu propriétaire et patron du salon de barbier de l'Hôtel Mont-Royal.

Dans le mouvement syndical depuis 26 ans, M. Cabana fut élu président de la Fédération en

septembre 1938 à Québec, poste qu'il a occupé jusqu'au 1er décembre 1955, date de sa démission.

M. Bourgoïn, qui était vice-président de la Fédération depuis plusieurs années, a succédé automatiquement à M. Cabana.

## Shawinigan

## Elections syndicales

### Officiers du Syndicat des Employés de l'Alcan

Les dernières élections sous la présidence de M. Geo.-E. Hébert, agent d'affaires du Conseil Central de Shawinigan, ont donné les résultats suivants: MM. Gérard Hébert, président général; Lucien Francoeur, président de la section de l'entretien; Roland Bertrand, président de la section de la réduction; Marcel Pellerin, secrétaire-archiviste; Lucien de Carufel, secrétaire-correspondant; Réal Marchand, trésorier.

### Elections à la Grand'Mère Knitting

A la Grand-Mère Knitting, les élections, sous la présidence de M. Albert Caron, secrétaire du Conseil Central, ont donné les résultats suivants: MM. Aurèle Germain, président; Paul-Emile Bourrassa, vice-président; Mme Lydia Normandin, secrétaire-archiviste; Lucien-Philippe Lord, secrétaire-correspondant, et Edouard Bourgeois, sentinelle.

### Le Syndicat des Employés du Commerce et des Services

Le Syndicat des Employés du Commerce et des Services vient d'adresser une demande de rencontre aux autorités de la Corporation municipale de Shawinigan-Sud en vue de conclure une convention collective de travail.

Une réponse est attendue sous peu. L'on sait que ce syndicat recevait dernièrement un certificat de reconnaissance syndicale pour représenter les employés des services extérieurs de cette ville et trois employés de bureau.

### Elections chez les employés de magasins

Le Syndicat des Employés de Magasins de Chicoutimi a tenu récemment, soit le 14 novembre dernier, ses élections annuelles.

Voici le résultat de ces élections. M. Léon Beaulieu a été réélu président, Mlle Adrienne Thibeault a été élue vice-présidente, Mlle Annette Harvey a été réélue secrétaire-archiviste et Mlle Lucienne Gagnon assistante-secrétaire-archiviste. Mlle Irène Levasseur a été confirmée dans son poste de trésorière et Mlle Hélène Simard a été réélue assistante-secrétaire-trésorière.

Les membres suivants ont été élus directrices et directeurs: Mlles Lucille Turcotte, Marie-Josèphe Genest, Esther Perron et Réjeanne Murray; MM. Rémi Tremblay, Jean Coulombe et Bernard Gauthier.

Mlle Jeanne Desbiens agissait comme présidente d'élection et M. Paul-Emile Brunelle comme secrétaire d'élection.

Nous félicitons les nouveaux élus de même que ceux qui ont été réélus et nous souhaitons aux nouveaux officiers plein succès à la tête de leur syndicat qui groupe plusieurs centaines d'employés de magasins à Chicoutimi.

FUMEZ UNE

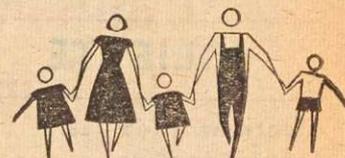
Player's  
"MILD"



LA CIGARETTE  
LA PLUS DOUCE,  
LA PLUS  
SAVOUREUSE !

## PROTEGEZ-VOUS CONTRE

LES FRAIS  
MEDICAUX  
CHIRURGICAUX  
ET HOSPITALIERS



LA C.T.C.C. RECOMMANDE  
A TOUS SES SYNDIQUES

LES SERVICES DE SANTÉ  
DU QUÉBEC



Organe officiel de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (CTCC)

Paraît tous les vendredis

Directeur:  
GERARD PELLETIER

Rédacteur:  
FERNAND BOURRET

Bureaux: 8227 boul. St-Laurent,  
Montréal • Tél.: VE. 3701

Abonnement: un an, \$1.50  
le numéro: 5 cents.

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (CTCC) et imprimé par "Le Droit", 375, rue Rideau, Ottawa.

89 IMPRIMERIES ALLIÉS

Autorisé comme envoi postal de  
la deuxième classe.  
Ministère des Postes, Ottawa

## QUEBEC

# AUGMENTATION DE 10 CENTS ET CONVENTION DE DEUX ANS CHEZ ALPHONSE GAUVIN LTÉE

Le Syndicat national catholique de l'Alimentation en Gros de Québec vient de signer une convention collective de deux années avec la maison Alphonse Gauvin Ltée de cette ville

L'entente qui est intervenue entre les parties à la suite de deux séances de conciliation sous la présidence de M. Gaétan Charbonneau, du ministère du Travail, accorde une augmentation de 10 cents l'heure à tous les employés, dont 5 cents l'heure à compter du 28 octobre 1955 et un autre 5 cents le 28 octobre 1956.

La convention comprend aussi une clause qui garantit aux employés une semaine de travail de 45 heures par semaine de sorte que s'il survient un ralentissement du travail, les employés qui resteront au travail feront 45 heures de travail.

La clause d'ancienneté de la convention assure la préférence aux employés seniors en cas de promotions et de licenciement pourvu qu'il possède les qualifications qu'exige la tâche.

MM. Marcel Brousseau, secrétaire du syndicat, et Eugène Rancourt, agent d'affaires du Conseil Central, représentaient le syndicat au cours de ces négociations tandis que MM. Raymond Guérin, de l'Association Patronale du Commerce, et Gaston Gauvin, gérant de l'entreprise, représentaient les employeurs.

## Trois-Rivières

Le Syndicat National Catholique des Employés Municipaux des Trois-Rivières, Inc., (Section de la Traverse) a procédé récemment à l'élection de ses officiers pour le terme 1955-1956.

Les officiers élus sont: MM. Roméo Moreau, président; Hervey Houle, vice-président; Arthur Guilbert, secrétaire; Roméo Robert, trésorier; Arthur Brisson, assistant-secrétaire; Alfred Dostaler et Philippe L'Heureux, auditeurs, et Philippe Rouette, gardien.

MM. Donat Boisvert, Hervey Houle et Alfred Dostaler ont été nommés délégués au Conseil Central des Syndicats O.N.C. des Trois-Rivières et district.

M. Antonio Hébert a été nommé délégué au fonds mortuaire. Les élections ont été présidées par M. Emile Tellier, agent d'affaires des Syndicats O.N.C. des Trois-Rivières et district.

\* \* \*

Le Syndicat National Catholique des Employés Municipaux des Trois-Rivières Inc. (Section des Services Extérieurs) a procédé récemment à l'élection de ses officiers pour le terme 1955-1956.

Les officiers élus sont: MM. Paul Cousin, président; Armand Cloutier, vice-président; Walter Boucher, secrétaire; Marcel Auger, trésorier; Armand Desjardins, assistant-secrétaire; Nelson Leblanc, assistant-trésorier; Raymond Trottier, gardien; Maurice Paulin et Albert Bergeron, auditeurs.

MM. Paul Cousin, Nelson Leblanc, Geo-Arthur Francoeur, Armand Cloutier et Arthur Chiasson ont été nommés délégués au Conseil Central des Syndicats O.N.C. des Trois-Rivières et district.

M. Roger Després a été délégué au fonds mortuaire.

MM. Alfred Piché, Hervé Marineau, Raynald Charest et Edouard Lafond ont été nommés directeurs.

Les élections ont été présidées par M. André Montour, agent d'affaires des Syndicats Ouvriers Nationaux Catholiques des Trois-Rivières.

\* \* \*

Le Syndicat National Catholique des Fonctionnaires de l'hôtel de ville des Trois-Rivières a procédé récemment à l'élection de ses officiers pour le terme 1955-1956.

Les officiers élus sont: MM. J.-H. Bettez, président; Maurice Aubry, vice-président; Lionel Bellefeuille, secrétaire; Gérard Leclerc, trésorier; J.-B. Poliquin, René Monfette et Gaston Pelland, directeurs; Charles Panne-ton et Jacques Paent, auditeurs.

MM. Lionel Bellefeuille, Maurice Aubry et J.-H. Bettez ont été nommés délégués au Conseil Central des Syndicats O.N.C. des Trois-Rivières et district.

M. J.-Henri Bettez a été nommé délégué au fonds mortuaire.

# Mémoire de la CTCC au cabinet fédéral

Sous ce titre, nous publierons chaque semaine une partie du mémoire que vient de soumettre la C.T.C.C. au gouvernement fédéral.

Le premier chapitre de cet important mémoire traite de la situation internationale. Il souligne l'amélioration des relations entre les peuples et entre les gouvernements de tous les pays.

Toutefois la C.T.C.C. reste d'avis que l'aide économique que peut apporter le Canada et les autres pays aux pays sous-développés du globe reste encore le meilleur moyen d'empêcher d'énormes masses humaines de se tourner vers le communisme. La C.T.C.C. prie donc le gouvernement canadien de ne rien négliger pour assister économiquement les pays sous-développés. Voici le texte du mémoire à ce sujet:

## La situation internationale

Au cours de la dernière année, le Canada a continué de marcher dans la voie du progrès et de jouer un rôle important sur le plan de la vie internationale en dépit de certaines difficultés qui se sont présentées dans le domaine de l'embauchage, domaine qui affecte principalement les travailleurs.

(...) Il est évident que les problèmes de la vie internationale restent encore parmi ceux qui créent le plus de soucis à nos gouvernements, même si l'atmosphère des relations entre les nations est moins tendue qu'elle était pendant les toutes récentes années. Les événements du Moyen-Orient ne sont certes pas de nature à affermir la paix et il est certain qu'il se joue présentement dans le monde arabe un conflit à l'échelle du monde. La C.T.C.C. reste convaincue que le long voyage que vient de terminer le ministre des Affaires extérieures en Russie ainsi que dans le Moyen et l'Extrême-Orient, en outre de faire connaître davantage le Canada aux peuples asiatiques, aura contribué pour beaucoup à accroître le prestige de notre pays et à atténuer les dangers de conflits qui peuvent exister dans ce continent qui s'éveille rapidement à la vie internationale.

Comme cette partie du monde se trouve celle où vivent les populations peut-être les plus sous-développées du globe, la C.T.C.C. estime que le meilleur moyen d'éviter que ces peuples ne passent l'un après l'autre à l'idéologie communiste doit consister principalement à leur venir en aide économiquement. Le Canada s'est montré généreux par le passé. Nous espérons qu'il lui sera possible de poursuivre cette politique pendant de longues années encore. C'est là, selon nous, la meilleure manière de travailler au maintien et à l'affermissement de la paix dans le monde.

## SAINT-JEAN

### Elections chez les travailleurs de la construction

Lundi soir dernier, les membres du Syndicat Catholique National de la Construction de St-Jean procédaient à l'élection de leur nouvel exécutif pour la prochaine année. Cette élection s'est tenue sous la présidence de M. William Léger, président de la Fédération des Métiers du Bâtiment du Canada; M. Jean-Paul Coulombe, organisateur de la C.T.C.C., agissait comme secrétaire d'élection.

Ont été élus: MM. Maurice Clark, président; Réal Lévesque, vice-président; Laurent Benoît, secrétaire-archiviste; Alfred Laberge, secrétaire-trésorier; André Kirkland, 1er directeur; Claude Leclerc, 2e directeur; Alexis Gaboriault, 3e directeur; Eugène Lanciault, 4e directeur, et Henri Stebenne, 5e directeur.

### Elections chez les employés de la Bennett de Chambly

C'est lundi dernier, le 14 novembre, que les membres du Syndicat des Employés de la Bennett (Chambly) procédaient à l'élection annuelle de leur exécutif. Cette élection fut tenue sous la présidence de M. Jean-Paul Coulombe, organisateur de la C.T.C.C. Mme Léopold Aubertin agissait comme secrétaire d'élections.

Ont été élus: MM. Gérard De-

guire, président; Gérard Massé, 1er vice-président; Jules Gervais, 2e vice-président; Mme Léopold Aubertin, secrétaire-archiviste; MM. Léopold Aubertin, secrétaire-trésorier; Dominique Daigneault, 1er directeur; Germain Fournier, 2e directeur; René Barsalou, 3e directeur; Mlle Fleurette Desbiens, 4e directeur; MM. Dustiguy, 5e directeur, et Louis Burelle, sentinelle.



**"EXPORT"**  
LA MEILLEURE  
CIGARETTE AU CANADA

## L'OPINION DE Me RENE CHALOULT ?

# L'autonomie, un écran de fumée sans notre indépendance économique

Nous reproduisons sans commentaires les principaux extraits d'une conférence prononcée il y a quelques jours par Me René Chaloult au club Richelieu-Roberval que nous puisons dans l'Etoile-du-Lac, organe des comtés Lac Saint-Jean-Roberval :

"L'autonomie politique dans la province de Québec n'est qu'un écran de fumée si elle n'a pas comme objectif l'indépendance économique des Canadiens français", déclarait lundi soir au Château Roberval Me René Chaloult, avocat, de Québec. L'éminent orateur, qui fut élu à plusieurs reprises à l'Assemblée législative sous l'étiquette de député indépendant, était l'invité du Club Richelieu Roberval.

"Le Gouvernement, dit-il, n'exige qu'un sou la tonne de ceux qui extraient en quantités fabuleuses les trésors de l'Ungava. On aurait dû, prétend M. Chaloult, exiger beaucoup plus en taxes et forcer les exploitants à ouvrir au moins partiellement sur place le fer du nord du Québec."

Comment rendre aux Canadiens français leur héritage?

Premièrement, par la coopération; et, deuxièmement par une politique orientée vers le bien commun et qui contrôlera les forces économiques. On y parviendra en employant, dans certains cas, l'étatisation prudente et progressive lorsque nos ressources naturelles sont exploitées contre l'intérêt du bien commun.

Les abus de la dictature économique, continuait le conférencier, finissent toujours par provoquer des réactions populaires qui sont de nature à engendrer des perturbations sociales tôt ou tard.

Enfin, Me Chaloult ajoutait: "Il est évident que nous n'avons pas assez de capitaux chez nous pour exploiter nos ressources naturelles; il est également nécessaire que nous allions chercher ailleurs ces mêmes capitaux car il serait illogique de laisser cet héritage inexploité. Cependant, il faudra que le minerai soit non seulement exploité mais transformé au moins partiellement chez nous, pas l'aluminium, car il vient de l'étranger, mais l'amiant et le fer, afin d'offrir des positions lucratives à nos ouvriers et à nos professionnels. On devra également exiger plus de droits de coupe et plus de taxes de certaines entreprises pour que notre peuple cesse d'être un serviteur chez lui, pour que les profits du sol et du sous-sol le servent davantage au lieu de l'asservir.

## MONTREAL

### Négociations à la Dominion Oilcloth

Les travailleurs, membres du Syndicat national du Linoléum de Montréal, sont actuellement à préparer un projet de convention collective qui amendera la convention actuelle.

L'on sait que l'an dernier, les employés de la Dominion Oilcloth avaient été forcés de faire la grève pendant quinze semaines avant d'obtenir la signature d'une convention collective.

Mardi soir dernier, au cours d'une assemblée générale, on a formulé les amendements à incorporer dans la nouvelle convention dont le projet sera envoyé à la compagnie d'ici quelques jours.

# TRAVAIL ET FOYER

## Bienfaits du syndicalisme dans l'industrie de la boîte de carton

L'industrie de la boîte de carton est installée à Montréal depuis près de 50 ans. Elle compte 47 usines dans la province dont 44 pour la métropole. La main-d'œuvre est moitié féminine. Gérard Poitras, qui est l'agent des affaires de l'UNION DES TRAVAILLEURS DU CARTON ET DU PAPIER FACONNES, a accepté de nous faire mieux connaître cette industrie.

— A quelle date remonte le premier syndicat dans la boîte de carton ?

— Le premier contrat signé dans cette industrie remonte au 23 juillet 1947.

— Pouvez-vous nous dresser un tableau de cette industrie avec les avantages que le syndicalisme a apportés aux travailleurs ?

Nous avons commencé à organiser en 1947 à la Standard Paper Box. Le premier contrat fut très difficile à obtenir. Les négociations et l'arbitrage durèrent au delà de 10 mois. Les salaires étaient excessivement bas partout dans la boîte de carton avant que le syndicalisme ne s'y implante. On peut dire que depuis cette date, le salaire a triplé surtout pour la main-d'œuvre féminine. De façon générale, les travailleurs n'avaient que les vacances décrétées par les ordonnances. Un grand pas a été accompli en ce domaine. Avant le syndicat, aucune fête chômée n'était payée, aujourd'hui, ils en ont 8. Ils avaient la semaine de 30 heures et les heures supplémentaires payées au taux de salaire et un quart, ils ont celle de 45 heures et sont payés à temps et demi après les heures régulières.

— Quels sont les problèmes actuels auxquels le syndicat a à faire face ?

— Le gros problème actuellement surtout chez les femmes, est leur instabilité. Elles vont et viennent d'une usine à l'autre. Elles disparaissent parfois volontairement, par goût du changement, parfois aussi, parce qu'elles

les sont congédiées. Et, elles ne disent mot à leur syndicat qui pourrait, s'il était averti, s'occuper du grief. Ce problème restera sans solution tant que les travailleuses ne prendront pas conscience que le syndicat peut les aider quand elles ont des ennuis et qu'elles doivent y recourir sans délai. Elles se disent "à quoi cela sert-il, je ne suis que de passage, je me marierai un jour et je n'aurai pas besoin du syndicat." Et, c'est à tort qu'elles raisonnent ainsi, car si elles se battent aujourd'hui pour améliorer leur sort, dans 5, 10 ou 15 ans, leurs enfants en profiteront. Ce n'est pas perdu. Bien au contraire.

— Comment le syndicalisme est-il accepté et de la part des employeurs et de la part des travailleurs ?

— Les employeurs n'acceptent pas de bon cœur de voir un syndicat dans leur usine. C'est inévitable. Mais, ils n'essayent pas non plus de le démolir ou de mettre des bâtons dans les roues. C'est, aux négociations, que la lutte est très dure. Ils veulent donner le moins possible et avoir le plus possible.

Les travailleurs, eux, sont surtout intéressés au syndicalisme à cause de l'amélioration des conditions de travail que ce dernier

leur vaut. Je pense que s'il n'y avait pas d'augmentation de salaire, l'intérêt serait beaucoup moindre.

— Croyez-vous monsieur Poitras que les forums, conférences, cours, sont efficaces pour rendre les travailleurs conscients de leurs responsabilités ?

— Pour employer une expression courante, je crois que les travailleurs "en ont soupé" de tous ces moyens. Je crois que le seul moyen de les rendre vraiment militants, serait de leur inculquer un idéal auquel il s'attacherait même avec fanatisme.

— Est-il difficile d'organiser de nouvelles usines dans cette industrie ?

— Très difficile. Actuellement, c'est presque impossible. Ça va bien au début mais dès que la direction de l'usine est au courant de nos tentatives rien ne va plus. Pour les usines non organisées le nombre restreint des employés rend l'organisation plus compliquée. Nous les atteignons toutefois par le décret.

Ajoutons que Gérard Poitras a organisé le premier syndicat à la Standard Paper Box au moment où il y travaillait. Depuis le 1er février 1949, il est libéré. Et, qu'en autre activité, il assume celle de conseiller municipal.

R. G.

### JOLIETTE

## Augmentation des salaires à la Consolidated Textile

La Compagnie Consolidated Textile et le Syndicat Catholique et National des employés de la Filature de Joliette viennent de signer une nouvelle convention collective de travail.

Ce contrat d'une durée de deux années a été conclu à la suite

de plusieurs rencontres en négociations directes.

A partir du 1er décembre 1955 tous les employés qui gagnaient moins de 81 cents l'heure recevront une augmentation de 3 cents l'heure; les employés qui gagnaient plus de 80 cents l'heure recevront une augmentation de 2 cents l'heure.

A partir du 1er décembre 1956, une augmentation générale de 2 cents l'heure sera accordée.

L'augmentation moyenne, en tenant compte des rajustements, se chiffrera aux environs de \$100.00 par année pour chaque employé.

Les salaires à partir du 1er décembre 1955 varieront de \$45.00 à \$85.00 par semaine suivant les employés concernés et leurs occupations, ce qui représente une augmentation d'environ 30% sur les salaires de 1949.

Bureau : MA. 2121  
Domicile : TU. 2839

### Fernand Pion

Courtier d'assurances

Représentant la Société  
d'Assurance des Caisse  
Populaires et autres

507 Place d'Armes, Suite 600  
MONTREAL

## Du nouveau pour les épouses de syndiqués

Les femmes de syndiqués sont trop souvent exclues de l'action syndicale. J'ai souvent soulevé ce point dans cette page. Pourquoi? Parce que j'avais la ferme conviction qu'un mouvement syndical s'il veut être militant et dynamique, devait tenir compte non seulement du travailleur syndiqué, mais aussi de sa famille.

La nouvelle initiative du comité d'éducation du Conseil central de Montréal laisse prévoir que dans l'avenir la femme du syndiqué pourra elle aussi s'initier au syndicalisme. J'avoue que je suis fort heureuse de cette nouvelle orientation et j'applaudis à deux mains le Comité d'éducation qui a entrepris cette nouvelle activité.

Quelle est-elle? Ces jours-ci, le Comité d'éducation de Montréal réunissait des femmes de syndiqués et leurs maris. Elles avaient été invitées à assister à une réunion régulière du Conseil central de Montréal, cela dans le but de les initier aux rouages de ces réunions, et leur montrer de quelle manière les syndiqués étudient leurs problèmes. Après cette réunion à laquelle se sont joints les permanents syndicaux accompagnés de leurs épouses, de même que les employés de la C.T.C.C., lunch et vin furent servis.

A l'occasion de cette soirée syndicale, Mme Simone Gélinas, journaliste et publiciste du Comité d'éducation, exposa le projet d'une soirée d'étude syndicale qui se tiendra au début de l'année 1956, et qui aura pour thème: Syndicalisme en famille.

Un autre membre actif du syndicat, M. Roland Thibodeau, informa les personnes présentes des détails du programme de leur Comité pour le second semestre.

Cette soirée est une merveilleuse initiative. Elle permet aux femmes de syndiqués de fraterniser entre elles, les renseigne sur l'action syndicale de leurs maris et leur fait entrevoir aussi les différents moyens de collaboration qui leur sont accessibles.

Bravo pour le Comité d'éducation de Montréal, et si d'autres conseils centraux ont des projets dans le même sens, nous serons heureux de le mentionner.

R. G.

## La CTCC demande...

(Suite de la page 1)

an l'application des règlements concernant les travailleurs saisonniers, la CTCC réitère l'opinion qu'elle exprimait lors de la dernière session, à l'effet que les prestations régulières devraient être versées aux sans-travail aussi longtemps qu'ils n'ont pu réussir à trouver un emploi stable.

### La sécurité sociale

Après avoir rappelé sa politique à l'égard des pensions de vieillesse et des allocations familiales, la CTCC ajoute que notre système de sécurité sociale sera incomplet tant que les Canadiens

ne bénéficieront pas de l'assurance-santé. A ce sujet, la CTCC croit que l'aménagement d'un programme d'assurance-santé devrait se faire conjointement par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et que l'administration de ce système devrait être confiée aux provinces, comme c'est le cas pour les pensions de vieillesse.

La CTCC a aussi exprimé sa politique concernant les travailleurs âgés, l'habitation, les surplus de denrées alimentaires et d'autres questions intéressant les travailleurs.

## ACHETEZ CHAQUE MOIS VOTRE COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE

Le C.S.C. (Le Cours de Sociologie par Correspondance) vous offre l'occasion d'acquérir des notions précises sur les questions sociales actuelles et vous donne la chance de gagner \$2,020.00 en prix tous les mois. 127 prix dont un de \$1000.00.

Prix du cours \$0.50

### POUR INFORMATION

HENRI PETIT  
Secrétariat des S.C.

155, boul. Charest-Est, Québec  
TÉL. 4-4631

## BAS DE NYLON

AVEC COFFRET A BIJOUX **90c**



Voici une offre réellement sensationnelle pour anniversaire ou cadeaux de fêtes. "Une paire de Bas Nylon, de première qualité, d'une valeur de \$1.50, de couleur neutre ou Bas Blancs pour Gardes-Malades." Chaque paire est contenue dans un joli coffret à bijoux.

Vous obtiendrez une paire de ces superbes bas en incluant dans une même enveloppe, \$0.90 avec un bouchon d'un de nos 15 produits Mathieu (SIROP, NERVINE, INHALATEUR MATHIEU, etc.). Postez-nous le tout en donnant la couleur, la pointure, votre nom et adresse en lettres carrées. Nous n'acceptons pas de C.O.D. ni de chèques. L'offre expirera le 1er janvier 1957.

La Cie J. L. MATHIEU Ltée, Sherbrooke

# L'ACTUALITÉ dans les CHANTIERS MARITIMES

Sujets d'intérêt pour les syndiqués de Canadian Vickers

## On change d'opinion

Une compagnie qui a des intérêts aux États-Unis et au Canada et qui est bien connue pour son opposition au syndicalisme vient de signer une convention collective comprenant l'atelier fermé. L'Union des Machinistes rapporte en effet que la Sperry Rand Corporation, autrefois la Remington Rand, vient d'accorder cet avantage à son usine de Elmira, N.-Y.

## La prospérité est évidente

En cette période de souhaits, qu'il nous soit permis de féliciter la "petite créature" que tout le monde connaît bien au sujet de l'acquisition de l'automobile 1956 qu'elle vient de faire. Certaines occupations secondaires lui permettent sans doute de s'offrir un tel luxe!

## Des souhaits

Le Comité Exécutif de l'Union des employés profite de l'occasion pour offrir à tous les membres et à leur famille leurs meil-

## Aux chantiers maritimes de Sorel

1 — "Assemblée spéciale pour les membres du Syndicat le 17 décembre, à 2 heures, dans la salle Saint-Pierre à Sorel. CINQUANTE DINDES seront tirées au sort ainsi que plusieurs prix spéciaux. Nous comptons sur votre présence comme par le passé. La compagnie Marine Industries semble aussi vouloir faire de même encore cette année comme l'an passé. Le conférencier invité pour cette assemblée spéciale sera Jean Marchand, secrétaire général de la CTCC. Nous aurons aussi des visiteurs, tels que les Exécutifs des Chantiers Maritimes de Vickers, Lauzon, et Davie Shipbuilding, ainsi que les officiers de la Fédération Nationale de la métallurgie.

2 — "Nous demandons à tous ceux qui ont oublié de signer leur formule de check off de le faire aussitôt que possible.

3 — "Nous demandons à tous les membres de porter leur bouton bien en vue afin de distinguer les membres des autres. Le nouveau bouton est vert et numéroté.

4 — "Les vacances des employés seront du 30 décembre au 9 janvier inclusivement.

5 — "Les élections pour le Comité Exécutif et les délégués auront lieu au mois de mars. Qu'on se le dise.

6 — "L'agent d'affaires, M. Lucien Kiopini, est à votre disposition le lundi soir de 7 à 9 heures, le jeudi soir de 7 à 9 heures, et le samedi avant-midi."

## Solidarité des employés de Stowell Screw de Longueuil

Le 1er décembre dernier, avait lieu la dernière assemblée générale des membres, avant le début des négociations, entre "The Stowell Screw Co. Ltd.", et le Syndicat des Machineries de Montréal, en vue de la prochaine convention collective de travail.

Une imposante majorité de 87% des syndiqués de ce local, assistaient à cette assemblée. Cela constitue sans doute un record dans les annales de l'activité syndicale à la Stowell. Par ce geste, les ouvriers ont démontré que, plus que jamais, ils sont solidaires, quand il s'agit de faire respecter leurs droits.

Jean-Robert Ouellet, invité d'honneur.

leurs vœux pour un Joyeux Noël et une bonne et heureuse année. Il regrette aussi que les mises à pied qui sont effectuées à la Vickers surviennent toujours en une période où tous devraient trouver des sources de joie et de satisfaction.

## Les joyeuses soirées

Les membres du département électrique ont eu leur soirée samedi dernier et elle a remporté un réel succès. Les employés du département des services et du magasin auront leur fête samedi avant-midi de cette semaine tandis que le département de la Marine aura le sien au cours de l'après-midi.

## L'opinion d'un clerc

Parlant au récent congrès du CCT, le R. P. McGuire, S.J., s'est adressé comme suit aux délégués: "Il est nécessaire que le syndicalisme reste fort: pour l'être, il doit rester sain. Les raisons du syndicalisme s'inspirent de principes chrétiens."

## LAUZON

# Importante assemblée pour les syndiqués de Geo.-T. Davie & Sons

Les employés de Geo. T. Davie & Sons, de Lauzon, sont convoqués à une importante assemblée qui aura lieu le 20 décembre prochain.

Cette assemblée qui tiendra lieu de l'assemblée générale annuelle et qui groupera tous les syndiqués des chantiers maritimes de Lauzon, procédera à l'élection des officiers du Syndicat des Ouvriers de Geo. T. Davie & Sons pour le prochain terme.

Outre l'ordre du jour régulier, la question de l'ancienneté fera l'objet d'une étude approfondie au cours de cette réunion.

L'on sait qu'à la suite de la signature de la convention collective ces mois derniers, la compagnie vient de faire parvenir la liste de séniorité de chacun des départements

de ses importants chantiers maritimes.

Plusieurs travailleurs ont logé des plaintes auprès des officiers du syndicat à l'effet que certaines erreurs se sont glissées dans le classement effectué par la compagnie.

Les officiers du syndicat ont pris la chose en mains et ils veulent expliquer aux syndiqués quelle sera leur attitude à ce sujet.

Par ailleurs, les dirigeants syndicaux répondront à toutes les questions qui leur seront posées par les travailleurs au sujet des clauses de la convention qui ne leur semblent pas claires.

La Reine des Travailleurs du Carnaval d'Hiver de Québec, Mlle Lessard, rendra visite aux ouvriers lors de cette assemblée.

# 10 cents d'augmentation aux employés de Sorel Industries

Le Syndicat national de l'Industrie métallurgique de Sorel Inc., vient de conclure une entente avec la Sorel Industries Ltd., accordant une augmentation horaire de 5 cents l'heure à compter du 10 octobre 1955 jusqu'au 10 octobre 1956. A compter de cette date, les travailleurs recevront une autre augmentation horaire de 5 cents l'heure jusqu'au 10 octobre 1957, la convention collective ayant une durée de deux années.

Les travailleurs ont aussi obtenu une rétroactivité de 2 cents l'heure pour toutes les heures travaillées depuis le 17 novembre 1954, date de l'expiration de la convention précédente. Cette rétroactivité se traduit par une qua-

rantaine de dollars pour chacun des travailleurs compris dans l'unité de négociations.

La durée de la semaine de travail a été réduite de 48 heures à 45 heures pour l'équipe de jour; le temps et

deuxièmement sera payé après 45 heures de travail hebdomadaire.

Au sujet de la sécurité syndicale, les travailleurs jouissent de la formule du maintien d'affiliation au syndicat comme condition d'emploi.

## Les vacances

Deux amendements notables ont été apportés à la clause des vacances: un employé qui devient éligible à toute ou à une partie d'une deuxième semaine de vacances entre le 1er mai et le 1er juillet d'une année, pourra bénéficier de ces vacances supplémentaires au cours de la prochaine période de vacances au lieu de la date limite du 1er mai. Par ailleurs, les employés ayant 5 années de service continu auront droit à des vacances payées supplémentaires jusqu'à la concurrence d'une semaine de 45 heures à raison d'une journée de vacances par année de service; la rémunération dans ce cas sera le produit du taux horaire par le total des heures de vacances supplémentaires gagnées.

Parmi les autres amendements apportés, soulignons que la période pour faire un grief a été portée de 5 jours à 10 jours ouvrables, tandis que la clause d'ancienneté permet à l'employé de conserver ses droits pour une période de 18 mois.

MM. Lucien Demers, Robert Bibeau, Oscar Galien, G.-E. Marchand, René Kane, Jean Rousseau, Adélar Ledoux et Roland Salvail représentaient le syndicat tandis que M. Marcel Pépin, conseiller technique de la Fédération de la Métallurgie dirigeait les négociations.

## Le cartel ouvrier...

(Suite de la page 1)

### CHICOUTIMI

7) Le 7 décembre, le maire Drapeau rencontre le cartel pour déclarer que la motion Laberge n'est pas acceptable et suggère un amendement.

On peut donc dire, conclut M. Daoust, que si la question de l'augmentation des billets est encore dans l'air, c'est grâce à la ténacité et à l'action du cartel syndical.

Tous les représentants ont été d'accord pour déclarer qu'il fallait procéder dans l'ordre et ne pas troubler la paix publique.

On a aussi souligné que les employés de la Commission du Transport ne sont aucunement responsables de l'état de choses actuel et qu'il ne fallait nullement leur chercher noise.

Toutefois, on est d'accord pour maintenir les esprits en état d'alerte afin que la Commission Lafaille ne s'endorme pas et que son rapport contienne bien les demandes qui ont été faites par le cartel ouvrier, i.e., la reconnaissance par la Cité de Montréal et les municipalités de la région métropolitaine des obligations et des devoirs qu'elles ont à l'égard des usagers et des employés du système de transport en commun.

Le Syndicat national des Employés de la Compagnie Electrique du Saguenay vient de tenir récemment à Chicoutimi une grande assemblée qui a groupé la majorité de ses membres qui travaillent à Port-Alfred, Chicoutimi, Arvida et dans plusieurs villes du Lac Saint-Jean.

Au cours de cette assemblée, on tint les élections annuelles pour les dirigeants du syndicat. Voici le résultat de ces élections.

M. Claude Pedneault fut élu unanimement président du syndicat en remplacement de M. J. Thomas Simard, démissionnaire. M. Rosaire Gagnon fut élu au poste de vice-président. Au poste de secrétaire-archiviste, l'assemblée choisit unanimement M. Guy-Rosaire Gagné et au poste de secrétaire-trésorier, on élit M. Raymond Levesque.

Les autres membres de l'exécutif de ce syndicat sont les directrices et les directeurs suivants: Mlle Colette Brassard, Mlle Gisèle Beaulieu, MM. Roger Bonnel et Maurice Lajoie.

# Home: But Not For The Needy

(CPA) — Existing housing legislation has failed to provide the means of home-ownership for the vast majority of Canadians. This is the only possible conclusion to be reached from a perusal of figures on mortgage lending published recently by the Government's Central and Housing Corporation.

In 1952 some 18% of all home-owner borrowers under the National Housing Act had gross family incomes of less than \$3,500 a year but the following year the percentage of borrowers in this income bracket had been reduced by half. A complete overhaul of the National Housing Act was made by Parliament in 1954 in an attempt to make mortgage borrowing more easy — the result has been to lower to a mere 5% the proportion of home-owner borrowers who have a gross income of \$3,500 or less. At the other end of the income scale, families with gross incomes

of more than \$5,000 a year constituted one-half of all home-owner borrowers in 1954 — a sharp increase from 38% the previous year and 31% in 1952.

Thus, while government statistics indicate that 67 in every 100 Canadian taxpayers earn less than \$70 a week, only 5 in every 100 in this income category are able to take advantage of the NHA legislation to build themselves homes. On the other hand, those earning \$100 a week and more accounted for 50 in every 100 home-building loans made under the NHA although they make up only one in every 100 taxpayers.

A breakdown by income groups of 26,416 NHA loans made last year shows that only four of the loans were obtained by families with incomes below \$2,100; 12 loans were made to families in the below-\$2,400 bracket; and a total of 49 loans was received by the under-\$2,700 families.

Despite the changes made in the housing legislation last year, which provided for lower down-payments, longer repayments (and, incidentally, higher interest rates), present housing laws and regulations are not providing homes for families which, in many cases, need them most. In 1954 the average amount of loan necessary for homes and the average cost of the homes reached an all-time high. There is no evidence to suggest that this trend will not be continued. Thus, home-ownership through NHA loans is slipping further and further from the grasp of lower-income Canadians.

## Not Greeting Cards ...

The new cards which have been distributed by your Union officers with a request to sign and return, are not cards of greeting which are common at this season of the year.

The cards, when properly filled in and signed are most important to your union newspaper "Le Travail", and to the C.C.C.L.

If every member signed these cards and returned them to their Union, "Le Travail" and the C.C.C.L. would be in a position to save \$15,000 yearly on postage expenses.

So, if you have not already complied with your Union's request please contact one of your Union officers who will be pleased to furnish you one of these cards.

Both yourself and your Union share a common interest with the C.C.C.L. and its official newspaper "Le Travail" in securing the prompt return of the signed cards.

The result of this effort on your part will eventually benefit both yourself and your own particular local Union.

## Chambly Workers Get Increases

With the termination of several meetings of negotiations the employees of the Bennett Company Limited of Chambly, who are members of the CCCL Union have signed an agreement which awards salary increases of 5c to 30c an hour. 31 percent of the workers will receive increases of 5c to 7c an hour, 31 percent will get a 10c to 15c boost while 38 percent will benefit by increases of 15c to 30c an hour.

## Contract with Montreal Hospital Signed

We have received notice that a collective labor agreement has been signed between the Montreal Alliance of Nurses (CCCL) and the authorities of St. Jeanne d'Arc Hospital of Montreal. The negotiations were carried out in an atmosphere of understanding and goodwill. The contract awards are retroactive from May 1, 1955. Under the new agreement the employees are entitled to equal salary status and conditions existing in other Montreal hospitals.

## Bell Telephone Profits Top \$22.6 Million

MONTREAL (C.P.A.) — The Bell Telephone Co. of Canada has announced net earnings for the first nine months of 1955 of \$22,647,807 compared with \$20,617,819 for the January-September period last year.



# SHIPYARD NEWS & VIEWS

## Items of Interest to Workers at Canadian Vickers Limited

### Change of view

A United States and Canadian company that was once notorious for its bitter resistance to union organization in their plants have finally signed a union-shop and union-label labor agreement. The Machinist's Union reports that the Sperry-Rand Corporation, formerly the Remington-Rand Corporation, have signed such a contract covering its plant in Elmira, N.Y.

### Sorel shipyards briefs

Members of the National Shipyard Union of Sorel CCCL are notified that a special meeting is scheduled to take place in Salle St. Pierre in Sorel on Saturday December 17 à 2.00 p.m. A drawing for 50 turkeys will be held and many other additional prizes will be awarded. The invited speaker for this special meeting is Mr. Jean Marchand, secretary general of the CCCL who will be joined by union officers from Canadian Vickers Lauzon and Davie Shipyards as well as officers from the National Federation of Metallurgy. A large turn-out is expected.

Members who have failed to sign their check-off forms are asked to do so without delay. This will allow your union to keep their records up to date.

The vacation period this year will begin on December 30 with work resuming on January 9. Election of officers are slated to take place next March.

### Service to members

The services of business agent Lucien Kiopini, are at the disposal of members Monday and Thursday from 7.00 p.m. until 9.00 p.m. and on Saturday mornings.

### And now back to Vickers Prosperity is evident!

Allow us to disgress from the gay festive mood to congratulate our "little obnoxious creature" upon his acquisition of a spanking new 1956 model car which he is driving with great and justified pride. There is evidently quite a bit of money to be picked up in certain sidelines. "— goodwill toward men"!!!

### Greetings

The Executive Committee of your union takes this opportunity to wish all members and their families a very Merry Christmas and a Happy and Prosperous New Year. It is disturbing to note that these spasmodic layoffs should occur so soon before the Christmas holidays leaving many employees without a job.

### Christmas parties

Members of the electrical department held their annual Christmas Tree Party last Saturday and the event proved an overwhelming success. Members of the Services and Stores Departments will hold their party

this Saturday morning and will take place in the former N.C. D.O. location. The Marine section of our membership will also hold their party in the same spot during the afternoon.

### Truth from a cleric

Speaking at the recent C.C.L. convention the Reverend C. E. McGuire, S.J., director of the Catholic Labor School addressed the delegates and had this to say: "It is necessary that unionism remains strong: to do so it must remain sound. The motive of unionism has come from Christian principles".

## Priest Once CPR president

CALGARY — (CPA) — A Catholic priest once headed the great Canadian Pacific Railway, according to the present President, N. R. Crump. Mr. Crump told a dinner gathering here recently that he was actually the ninth, rather than the eighth, CPR President (as the records indicate) since Father Lacombe, an Oblate missionary, once held the top spot in the company for an hour in 1883.

When the then-President arrived in Calgary in 1883 in connection with the celebration of the arrival of the first passenger train, Fr. Lacombe was voted CPR President by the directors for the duration of a luncheon. The temporary honor accorded the missionary, said Mr. Crump, was in recognition of his influence with the Indians having helped the line go through.

## CCCL Memo To Ottawa

Starting next week, we will begin publishing the MEMO which the CCCL submitted to the Federal Cabinet today.

Due to lack of space, we will publish this document in instalments together with commentaries which will be appropriate.

## THE EDITORS' OPINION

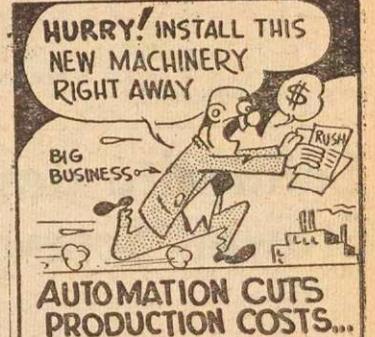
### Let's Kick This Around

That time-tested adage "If it is worth doing... it is worth doing well" is sound advice... it may be applied to any endeavor with equal force. It fits well with another old saying that what you get out of any activity depends entirely upon how much you put into it.

When applied to being a trade unionist, it works like this... A half-interested member of a union, one who takes not active part in union programs, who attends meetings infrequently, and who must be prodded into paying his dues, is not getting much out of his membership... Nor is his union getting much out of him.

On the other hand, the member who enjoys getting things done, who willingly serves his union in any way he can, who enjoys the fraternal fellowship of other members... that's the type of member who realizes that his union is working for him... He is the type who knows that he cannot expect a full measure of benefits by investing only half an interest in what his union is doing to increase his wages and improve his working conditions. He is getting something out of his union and his union is getting much in return... For he is the type of member who gives the union strength. What kind of a union member are you? One who is happily busy getting things done... or the kind who has no time for his union but is quick to reach for union-won benefits. Let's resolve to be better union members in the approaching New Year by standing one hundred percent behind our union and our elected union officials who assume many time-consuming jobs, but who sometimes are targets for unjust criticism.

## DOUBLE STANDARD



## ... AND MAKES SHORTER WORK WEEK POSSIBLE!

